



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04.10.2021

1. ONF : état prévisionnel des coupes 2022.

L'ONF propose d'effectuer des travaux d'entretien et des coupes durant l'hiver 2021/2022 dans les parcelles 10a, 2i, 9i et 8a pour un bilan net de l'action évalué à 14 210€ HT.

Le Conseil municipal accepte la proposition.

2. Dépôts sauvages de déchets de tout ordre.

Les dépôts sauvages ne cessent de se multiplier : sacs d'ordures ménagères, traverses de chemin de fer, gravats... sont fréquemment retrouvés dans l'enceinte du site des déchets verts ; canapés, frigos et autres encombrants sont retrouvés en bordure de route ou en forêt.

La commune doit prendre en charge l'enlèvement des dépôts et la remise en état des lieux.

Pour lutter efficacement contre ces dépôts sauvages, outre l'intervention et la verbalisation de la Brigade Verte, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place un forfait de 300 €uros pour l'enlèvement des dépôts sauvages.

Dans le cas de gros dépôts pour lesquels la commune devrait faire appel à un prestataire et/ou si les frais d'élimination des déchets devaient être supérieurs à 300 euros, le contrevenant supportera l'intégralité des frais engagés par la commune.

3. Cessions gratuites de bandes de terrains rue des vergers au profit de la commune.

Afin de pouvoir créer un trottoir tout le long de la rue des vergers, chaque propriétaire cède à la commune à titre gracieux une superficie de 2 mètres de profondeur sur la largeur de son terrain.

Le Conseil Municipal accepte cette transaction qui sera actée par l'étude notariale en charge de l'opération.

4. Convention de participation à la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance, révision au 1^{er} janvier 2022.

La commune a adhéré en 2018 à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion du Haut Rhin qui permet aux agents de la commune de souscrire à un contrat de prévoyance.

Le Conseil Municipal prend acte des nouveaux tarifs de cotisations applicables au 1^{er} janvier 2022 et porte la participation employeur à 10 €uros par mois pour chaque agent actif adhérent.

5. Délibération instaurant le Compte Epargne Temps.

Le Conseil Municipal décide d'instaurer le Compte Epargne Temps selon le schéma de procédure approuvé par le Centre de Gestion du Haut Rhin.

6. Modification des obligations hebdomadaires de l'emploi d'ATSEM.

A compter du 1^{er} novembre 2021, les obligations hebdomadaires de l'Agent Technique Spécialisé des Ecoles Maternelles seront de 25 heures, soit une augmentation de 1,25 heures.

7. URBANISME.

- MORGENTHALER Elena : construction maison d'habitation et garage à la rue du raisin.
- SCHICKLIN Samuel et HENGY Marine : construction maison d'habitation et garage à la rue principale.
- GALLE Nicolas : mise en place d'une fenêtre de toit au 18 rue principale.
- LIBIS Samuel : construction d'une piscine au 29 rue de folgensbourg
- ORTLIEB Frédéric : poses de couvertines, clôture rigide sur mur et muret décoratif en limite de propriété au 12 rue de la victoire.

Informations diverses :

- L'installation des cages de foot et de la clôture au terrain sportif ainsi que le panier de basket à l'école se feront le samedi 23 octobre 2021.
- Le site internet de la commune est désormais accessible en tapant « michelbachlehaut.fr ».
- **RAPPEL** : vous pouvez être informé des travaux, coupure d'eau et autres évènements dans le village en téléchargeant l'application « [panneaupocket](http://panneaupocket.com) » sur votre smartphone, disponible aussi sur votre ordinateur « app.panneaupocket.com ».